

# SITES & -CITÉS REMARQUABLES FRANCE

Le réseau national  
des Villes et Pays d'art et d'histoire  
et des Sites patrimoniaux

## CATALOGUE DE FORMATIONS

# SITES & CITÉS REMARQUABLES FRANCE

L'Association  
des Villes et Pays d'art et d'histoire  
et des Sites patrimoniaux

Sites & Cités remarquables de France est un réseau national qui réunit plus de 300 villes et territoires, soit environ 2000 communes, porteurs du label Ville et Pays d'art et d'histoire ou d'un Site Patrimonial Remarquable. Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France partage son expertise et propose un cycle de formations.

Sites et Cités remarquables de France est organisme de formation, N° de déclaration d'activité : 72640372464. Titulaire de l'agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux. Une prise en charge est possible par votre OPCO.

Le calendrier des prochaines formations est consultable sur notre site Internet : [www.sites-cites.fr](http://www.sites-cites.fr)

Nous organisons également des formations sur demande et sur mesure, merci de nous contacter :  
[reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)  
09 72 49 97 06

# LES FORMATIONS DE SITES & CITÉS REMARQUABLES DE FRANCE



## POURQUOI ?

Pour accompagner nos collectivités de toutes tailles dans leur politique patrimoniale et la gestion de leurs quartiers anciens :

- en faisant le point sur l'actualité législative et financière,
- en proposant des outils
- en présentant des expériences



## POUR QUI ?

Elus et techniciens de villes et territoires de toutes tailles, urbanistes, professionnels, chef de projet VPAH, architectes, chargés de planifications, agents de l'État,...



## QUAND ?

- Selon calendrier sur [www.sites-cites.fr](http://www.sites-cites.fr) et dans nos newsletters
- Sur demande de collectivités



# LES DROITS DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE

au service du projet de développement urbain



## DURÉE

En ligne : 2 sessions de 2h30  
En présentiel : 1 jour



## MODE

En ligne ou  
En présentiel



## DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



## TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement sont de réels outils contribuant à la mise en valeur des cœurs de ville. De quelle manière sont-ils organisés? Quels sont leurs objectifs? Cette formation permet aux élus, techniciens des collectivités et professionnels de mieux appréhender le fonctionnement des documents d'urbanisme et les outils spécifiques de protection du patrimoine (servitude d'utilité publique, règlement et fiscalité).

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Découvrir une première approche des outils des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes. Apprendre à différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

## INTERVENANTS



### Jacky CRUCHON

Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables



### Arnaud De LAJARTRE

Maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers



## PROGRAMME DE LA FORMATION

- INTRODUCTION / CONTEXTUALISATION :
- I - Les documents d'urbanisme (hors Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- II - Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements (et la fiscalité associée)
- CONCLUSION/DÉBAT



## PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes, médiateurs du patrimoine ... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

**15 PERSONNES MAXIMUM**



## MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



## ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



*Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.*

# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE AUJOURD'HUI

*Création, modification, révision, extension*



## DURÉE

En ligne : 2 sessions de 2h30  
En présentiel : 1 jour



## MODE

En ligne ou  
En présentiel



## DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille  
de la formation, dans la limite des  
places disponibles



## TARIFS

Voir grille tarifaire à  
la fin du catalogue

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose une formation sur le Site Patrimonial Remarquable au regard de la loi Liberté Création Architecture et Patrimoine (loi du 7 juillet 2016 et décret du 29 mars 2017). Nous proposerons aux collectivités volontaires de présenter les difficultés rencontrées face à sa mise en œuvre au cours de cette journée.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Présenter les principaux apports de la loi LCAP (SPR, abords, autorisations de travaux, etc...) et répondre aux questions concrètes des collectivités.

## INTERVENANTS



### Jacky CRUCHON

Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables



### Pascal PLANCHET

Professeur de droit public à l'Université Lumière Lyon II



## PROGRAMME DE LA FORMATION

- Les origines et objectifs des SPR
- Les institutions
- La mise en place d'un SPR (choix du périmètre, classement), maîtrise d'ouvrage, financements associés, évolution des périmètres, relations entre communes et intercommunalité
- Le choix du document de gestion : PSMV et/ou PVAP et leur approbation, relations avec le PLU
- Le contenu des documents, les prescriptions et leurs limites, les Opérations d'aménagement et de programmation (OAP), les légendes...
- La fiscalité
- Les abords des MH
- Autorisations de travaux, rôle de l'ABF, recours
- Intérêt de l'étude environnementale / énergétique dans les documents d'urbanisme
- Partage d'expériences



## PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de prérequis

**15 PERSONNES MAXIMUM**



## MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



## ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



*Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.*

# CENTRES ANCIENS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



## DURÉE

En ligne : 2 sessions de 2h30  
En présentiel : 1 jour



## MODE

En ligne ou  
En présentiel



## DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



## TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose une formation sur les centres anciens et leur développement durable analysé au regard de la thématique de la réhabilitation responsable de son patrimoine bâti.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Présenter et comprendre les dispositifs, leviers et enjeux de la réhabilitation du bâti ancien dans les centres anciens

Proposer une approche globale de la réhabilitation d'un immeuble en centre ancien aux regards des enjeux de la transition énergétique

## INTERVENANTS



### Jacky CRUCHON

Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables



### Elodie HÉBERLÉ

Responsable d'études « énergie et environnement », responsable technique du CREBA, CEREMA Est





## PROGRAMME DE LA FORMATION

### □ PREMIÈRE PARTIE

Rappel du contexte et présentation des outils d'aide à la compréhension du bâti ancien

### □ DEUXIÈME PARTIE :

Les leviers pour concevoir et mener une réhabilitation qualitative du bâti en centre ancien



## PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

**15 PERSONNES MAXIMUM**



## MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



## ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



*Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.*

# RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ



## DURÉE

En ligne : 2 sessions de 2h30  
En présentiel : 1 jour



## MODE

En ligne ou  
En présentiel



## DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



## TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose une formation sur la gestion des enseignes et publicités, notamment en Site patrimonial remarquable.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Se familiariser avec la réglementation en vigueur en matière de publicité et d'enseignes et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable.

## INTERVENANT



### Philippe ZAVOLI

Maître de Conférences en droit public, Institut Fédératif de recherche sur les transitions juridiques, Université de Pau et des Pays de l'Adour, spécialiste du droit de la publicité



## PROGRAMME DE LA FORMATION

- ❑ Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- ❑ L'élaboration d'un RLP
- ❑ Le traitement des enseignes en centre-ville et Site patrimonial remarquable
- ❑ Exemples de bonnes pratiques
- ❑ Zoom sur les contentieux
- ❑ Échanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les territoires



## PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

**15 PERSONNES MAXIMUM**



## MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



## ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



*Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.*

# MAITRISER LES OPÉRATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE

## dans les secteurs urbains dégradés



### DURÉE

2 jours



### MODE

En présentiel



### DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



### TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose une formation sur la maîtrise des opérations de restauration immobilière dans les secteurs urbains dégradés.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Comprendre par une alternance d'exposés et de rappels de procédures le processus de la restauration immobilière ; partager des exemples d'opérations engagées par les participants (difficultés, échecs, réussites, questions...)

## INTERVENANTS



### Nancy BOUCHÉ

Experte-consultante dans les domaines de l'Habitat indigne et du patrimoine urbain, présidente honoraire du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne



### Jacky CRUCHON

Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables



## PROGRAMME DE LA FORMATION

- ❑ Rappel du champ de la restauration immobilière
- ❑ Rappel des procédures de création d'une ORI
- ❑ Les spécificités des ORI dans les immeubles en copropriété
- ❑ Le régime des travaux et des droits des occupants
- ❑ Les aides de l'Anah
- ❑ Le régime fiscal des travaux en ORI
- ❑ Combinaison de la restauration immobilière avec les polices de l'insalubrité et de l'insécurité
- ❑ Les processus opérationnels et l'expérience de villes
- ❑ Le financement par l'Anah du déficit foncier de l'acquisition des immeubles par la collectivité : les RHI et THIRORI



## PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

**15 PERSONNES MAXIMUM**



## MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



## ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



*Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.*

# TRAITEMENT DE L'HABITAT INDIGNE DANS LES QUARTIERS HISTORIQUES



## DURÉE

2 jours



## MODE

En présentiel



## DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription possible jusqu'à la veille de la formation, dans la limite des places disponibles



## TARIFS

Voir grille tarifaire à la fin du catalogue

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose une formation sur le traitement de l'habitat indigne dans les quartiers et centres historiques.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Information et formation sur la lutte contre l'habitat indigne : les procédures, la gouvernance, le financement, les processus opérationnels de l'Anah, l'expropriation, etc.

## INTERVENANTS



### Nancy BOUCHÉ

Experte-consultante dans les domaines de l'Habitat indigne et du patrimoine urbain, présidente honoraire du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne



## PROGRAMME DE LA FORMATION

- ❑ Notions sur le repérage de l'habitat indigne
- ❑ Principaux outils et méthodes de traitement
- ❑ Rappel des procédures utilisables
- ❑ Les polices de sécurité publique applicables à l'habitat
- ❑ Les conséquences de droit des arrêtés de péril et d'insalubrité
- ❑ Exemples de conduite de travaux d'office (aspects techniques, juridiques, et sociaux)
- ❑ Le recouvrement des créances publiques
- ❑ Aspects opérationnels
- ❑ Les actions foncières liées au traitement de l'habitat insalubre ou dangereux
- ❑ Les financements de l'Anah à l'opérationnel : RHI et THIRORI
- ❑ Les novations de la loi ELAN après la loi ALUR



## PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes... de villes et territoires de toutes tailles. Pas de pré-requis

**15 PERSONNES MAXIMUM**



## MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce module de formation propose une présentation détaillée sur un support pédagogique illustré par des exemples concrets faisant écho à vos pratiques.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Auto-évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation.



## ACCÈS ET CONTACT

Formulaire d'inscription en ligne : lien sur notre site internet

Ou en envoyant un message à [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)

Nous sommes disponibles au 09 72 49 97 06 pour vous accompagner.



*Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations sont ouvertes à tous. En cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap, merci de prendre contact avec notre équipe.*



## LES TARIFS

FORMATIONS	EN LIGNE 2 x 2h30	PRÉSENTIEL 1 jour	PRÉSENTIEL 2 jours
Pour les villes adhérentes de moins de 7 500 habitants / Petites villes de demain / Ministère de la Culture	100 €	150 €	250 €
Pour les villes adhérentes de plus de 7 500 habitants	200 €	300 €	450 €
Pour les non-adhérents	350 €	500 €	650 €

\* Prix TTC

Effectifs lors des formations : **15 personnes maximum**

Fiches et calendrier des formations à retrouver sur [www.sites-cites.fr](http://www.sites-cites.fr)

Nos formations peuvent être organisées en intra, et personnalisées à la demande.

Pour toute demande particulière, veuillez nous contacter :

[reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr) ou au 09 72 49 97 06



# NOTES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



# SITES & - CITES REMARQUABLES - / FRANCE

Le réseau national  
des Villes et Pays d'art et d'histoire  
et des Sites patrimoniaux

## PRÉSIDENT

**Martin MALVY**, ancien ministre

## DIRECTRICE

**Marylise ORTIZ**  
m.ortiz@sites-cites.fr

## CONTACT PÉDAGOGIQUE

**Paul CHARBONNIER** - p.charbonnier@sites-cites.fr  
*chargé de mission Urbanisme, patrimoines et développement durable*

## CONTACT ADMINISTRATIF

**Isabelle RINGUET** - i.ringuet@sites-cites.fr  
*Assistante de direction*

Date de publication : mars 2024



## Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine  
20, cours Pasteur  
33000 Bordeaux - France  
Tél. +33 [0]9 72 49 97 06  
reseau@sites-cites.fr  
[www.sites-cites.fr](http://www.sites-cites.fr)



Agrément pour dispenser  
de la formation aux élus  
locaux.



La certification qualité a été délivrée au titre  
de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION